



Ministère de l'Environnement



Ministère du Commerce et de l'Industrie



Ministère de l'Economie et des Finances



Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique


COMMUNIQUE

Faisant suite à l'arrêté en date du **10 juillet 2013**, pris en conseil des ministres, les ministères de l'Environnement, du Commerce et de l'Industrie, de l'Economie et des Finances, de la Justice et de la Sécurité Publique rappellent à tous, particulièrement aux grands importateurs et petits commerçants, qu'il est formellement interdit d'importer, de commercialiser et d'utiliser sous quelque forme que ce soit **des sacs en polyéthylène et objets en polystyrène expansés (PSE, PS ou Styrofoam)**.

L'utilisation persistante et abusive de ces produits constitue un problème environnemental majeur non seulement pour Haïti mais aussi pour les autres pays de la région.


Dès la publication de ce communiqué, des brigades spécialisées seront déployées sur l'ensemble du territoire pour veiller à la stricte application des dispositions dudit arrêté et les produits prohibés seront saisis, sans considération aucune ce, sans préjudice des autres sanctions prévues par la loi.

Fait à Port-au-Prince, le 29 Janvier 2018


Pierre Simon **GEORGES**
Ministre de l'Environnement


Jude Alix Patrick **SALOMON**
Ministre de l'Economie et des Finances


Pierre Marie **DU MENY**
Ministre du Commerce et de l'Industrie


Heidi **FORTUNE**
Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique

